



EHPAD de Saint-Cannat : Un système anti-errance innovant

Aujourd'hui de plus en plus de pensionnaires au sein de maisons de retraite, EHPAD ou maisons médicalisées, sont atteintes de maladies neurodégénératives ou assimilées et perdent assez rapidement la notion du temps et de l'espace. Leur déficit cognitif les expose à se perdre ou à errer, ce qui représente un facteur non négligeable de risque de disparition, d'accident ou de décès. C'est dans ce contexte qu'i3S-Solutions vient d'équiper l'EHPAD public de Saint-Cannat « Le Jardin d'Automne » d'une solution anti-errance basée sur le couplage de deux technologies : la RFID et la vidéo. Des étiquettes textiles RFID (à technologie passive) sont cousues ou thermocollées sur les vêtements des résidents

et déclenchent un signal d'alerte en cas de sortie de l'un d'entre eux. Grâce à des antennes RFID, le système i3S-Solutions transmet alors ce message d'alerte au personnel médical sur bipper. Le système i3S-Solutions déclenche de façon simultanée l'enregistrement vidéo de la séquence afin de permettre au personnel de l'établissement de pouvoir visualiser la personne qui vient de sortir. Grâce aux informations contenues dans le tag, le personnel peut également connaître l'identité précise de la personne. De cette manière, l'information est complète et le personnel peut agir immédiatement.

Interview - Interview - Interview - Interview - Interview - Interview - Interview - Interview - Interview

Présentation avec Michel Gauthier, directeur de l'EHPAD de Saint Cannat



Comment définiriez-vous votre établissement ?

Michel Gauthier : Mon établissement est représentatif des maisons de retraite publique en France, des établissements de petite taille avec un degré de dépendance qui s'accroît d'année en année.

Cette dépendance est importante sur nos 58 résidents, avec notamment deux tiers de psychodépendants et 40 % de résidents souffrant de troubles neurologiques. Au niveau du personnel, cela nécessite une présence et une surveillance permanente. Par ailleurs, statutairement et juridiquement, l'EHPAD reste un établissement dit « ouvert » et un véritable lieu de vie. Je suis donc confronté à un paradoxe : je dois rester

un établissement ouvert pour assurer la liberté de circulation de l'ensemble de mes résidents alors que, dans le même temps, ces derniers, en raison de leur pathologie, peuvent quitter la structure et se mettre en difficulté. Dans ce contexte, nous avons cherché comment gérer cette contradiction entre des résidents désorientés et une liberté de mouvement, garantie de leur dignité.

Quels sont les éléments qui vous ont séduits dans la solution anti-errance proposée par i3S-Solutions ?

M.G : Nous avons rencontré la société i3S-Solutions et son président, Christophe Deguerre, nous a proposé un système « anti-errance » différent des systèmes classiques basés sur des bracelets. C'est un système de puces RFID qui sont thermocollées sur le linge des résidents. Dans la mise en œuvre de cette solution, nous prenons un certain nombre de garanties puisque nous souhaitons respecter les libertés et la dignité du résident. Cette mise en œuvre se fait sur accord des familles, avec une prescription médicale. Nous avons également décidé de la limiter à un certain nombre de résidents, ceux qui peuvent présenter des risques de sortie inopinée de l'établissement.

Le système a été mis en place dans votre EHPAD en mai 2012. Quel premier bilan pouvez-vous dresser ?

M.G : Cette solution a permis à nos résidents de continuer à évoluer dans les lieux de vie. Pour les familles, elle a été un élément de sécurisation. En outre, au niveau du personnel, elle a aussi été facteur d'une plus grande sérénité et d'amélioration de la charge de travail. Enfin, ce système contribue à améliorer l'image de marque de l'EHPAD. Quand un résident quitte notre établissement et est ramené par la gendarmerie, la police municipale ou un citoyen de la commune, cet incident, même rare, peut nuire à notre image.

À combien s'élève l'investissement autour de ce système ?

M.G : C'est un investissement par rapport à une plus grande sérénité au niveau du fonctionnement de mes équipes mais également une garantie supplémentaire proposée aux familles et aux résidents en cas de sortie inopinée. Le coût du système a été initialement de 10 000 €. Nous avons pu en financer une partie et l'autre part ayant été prise en charge par l'Agence Régionale de la Santé (ARS) Provence Alpes Côte d'Azur qui était aussi soucieuse de nous aider à mettre en œuvre des solutions technologiques satisfaisantes face à l'accroissement de la dépendance des résidents. Ce système nous permet donc de faire d'abord un premier repérage avec une première alerte lorsque un résident passe les bornes de la porte d'entrée. Dans un second temps, une caméra se déclenche et permet de confirmer ou d'infirmer la sortie inopinée. Une vérification est nécessaire, un linge pouvant très bien avoir été récupéré par un autre résident ou par la famille. Le bilan est très positif d'autant plus que le système se déclenche de manière exceptionnelle. Depuis sa mise en place, nous avons eu que deux ou trois alertes, ce qui signifie que le travail opéré par les agents en amont est bien présent.

Quels développements attendez-vous autour de ces solutions ?

M.G : Le gouvernement a mis en place une politique autour du plan Alzheimer. Dans ce cadre, des places d'accueils et de soins adaptés ont été

créées dans de nombreuses structures pour les résidents touchés par la maladie d'Alzheimer. Notre PASA (pôle d'activités et de soins adaptés) a été créé en début d'année. Avec notre système, nous pouvons aller au-delà de la simple sécurisation de l'entrée principale ou des entrées secondaires. Nous allons pouvoir, à terme, zoner un espace particulier. Le système des puces RFID permet en effet de fixer des limites d'accès et donc de créer des zones où nous pourrions regrouper un certain nombre de résidents pris en charge dans un service particulier. C'est un élément extensible, paramétrable et modulable dans notre système actuel. Par ailleurs, nous sommes en capacité de rajouter d'autres éléments au module principal. Je suis directeur également de l'EHPAD de Lambesc. A terme, nous allons sans doute regrouper les deux blanchisseries. Le marquage avec les puces RFID va nous permettre de mieux gérer le linge, notamment en termes de transport et d'identification. C'est une possibilité que nous pouvons mettre en œuvre sans avoir à changer le matériel. L'investissement peut donc paraître élever au début mais, grâce aux différents modules, nous pouvons avoir, à terme, une solution pluridisciplinaire.

Interview - Interview - Interview - Interview - Interview - Interview

Plus de précisions avec Christophe Deguerre, président de la société i3S-Solution



Quelles sont les solutions que la société i3S-Solutions propose aux établissements de santé ?

Christophe Deguerre : Fondée en juillet 2011, la société i3S-Solutions est spécialisée, pour l'instant, dans les systèmes anti-errance pour les pensionnaires de maisons médicalisées. Elle conçoit et développe sa propre solution pour des résidents un peu désorientés ou des résidents plus mobiles mais que les établissements souhaitent sécuriser. i3S-Solutions a remporté en février 2012 le concours « Créer en Pays d'Aix » organisé par la Communauté du Pays d'Aix et s'est installé sur la pépinière de Meyreuil. Nous avons ensuite pu travailler

sur le développement d'un prototype, une version démonstrable, et le premier établissement équipé a été l'EHPAD de Saint Cannat.

Quels sont les enjeux, aujourd'hui, des solutions anti-errance, notamment en milieu d'EHPAD ?

C.D : Les enjeux sont doubles. Nous avons tout d'abord une problématique de sécurisation et de responsabilisation de l'organisme gestionnaire. Jusqu'à récemment, les établissements n'avaient pas forcément pris toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité de leurs résidents avec qui ils ont passé une sorte de contrat moral et même physique. Les familles et les pensionnaires sont en droit d'attendre un certain nombre de services. C'est donc une première approche « contractuelle »

de services en particulier dans le domaine de la sécurité. Le deuxième aspect est beaucoup plus ciblé sur les maladies neuro-dégénératives, les maladies de type Alzheimer ou même les problèmes de déambulations. C'est une problématique d'accueil et d'infrastructure. De nombreux établissements n'ont pas forcément été pensés, à l'époque, pour l'hébergement de ce type de patientèle. Aujourd'hui, il existe un nombre croissant de personnes dépendantes ou à risque et les infrastructures ne sont pas adaptées. Plusieurs questions se posent : comment adapter un établissement pour l'accueil et l'hébergement de ces personnes sans pour autant détruire tous les murs ou profondément modifier la structure même des bâtiments ?



Quelles sont les technologies utilisées dans votre solution ?

C.D : La technologie centrale de notre solution est la technologie RFID, la technologie radio-fréquence, en UHF (ultra haute-fréquence) et passive, sans piles. Tous les termes ont une importance. Le cœur du système repose sur des étiquettes RFID textiles qui sont fixées, brodées ou thermocollées sur les vêtements des résidents. Plusieurs antennes sont positionnées dans les zones à risques ou dans les zones d'entrée et de sortie, permettant de détecter le passage du résident. Une alerte est ensuite émise via notre serveur et notre application Web sur un système de communication interne, beepers ou téléphones inter-établissements par exemple. La deuxième technologie intégrée à cette solution est la vidéo. Nous avons un système vidéo dédié, basé sur des mini-caméras à haute définition. Lorsqu'un résident effectue une sortie inopinée, son passage est détecté par les antennes RFID, le message est transmis instantanément sur les beepers des aides-soignants, le serveur donne l'ordre à une mini-caméra d'enregistrer la séquence vidéo. Cela permet aux aides-soignants d'avoir une information instantanée de la sortie inopinée d'un résident et de pouvoir ensuite visualiser la vidéo sur n'importe quel PC via une application Web.

Cette solution est-elle adaptée à tous les établissements ?

C.D : Le matériel que nous utilisons, aussi bien le matériel RFID que le matériel vidéo, est relié

à notre serveur par du câble réseau. Il n'y a pas de problème d'alimentation puisque nous la faisons passer via ce câble Ethernet. Nous nous affranchissons ainsi de toutes les problématiques liées au tirage de câbles d'alimentation. Cette solution est donc totalement modulable et évolutive. Nous pouvons imaginer positionner ces antennes sur une porte d'accès à un étage, par exemple, délivrant ou non une autorisation de passage.

Comment cette solution a-t-elle été accueillie par le personnel de l'EHPAD ?

C.D : Avant de mettre en place la solution, j'ai réalisé un travail de sensibilisation et d'écoute du personnel médical et administratif. La première problématique a été au départ un stress conséquent dû à la surveillance continue d'un petit nombre de personnes. Le premier besoin a donc été une aide pour surveiller ce petit nombre de résidents pour que le personnel puisse se reconcentrer sur son cœur de métier, à savoir l'accueil, les soins et l'accompagnement de tous les pensionnaires. Il était ainsi important de les soulager de ce mode de surveillance qui était, jusqu'à présent, un mode de surveillance continue ou un mode de surveillance de comptage lors des repas. Ce travail d'accompagnement, très en amont, a permis une appropriation complète du système. J'ai réalisé des démonstrations sur place et certains personnels médicaux ont été rassurés quant à l'utilisation de bracelets qui ont souvent une connotation coercitive, voire même liberticide. Nous avons déployé cette solution dans l'EHPAD, ils ont utilisé le système pendant trois mois avec des retours continus sur ce qu'ils aimeraient améliorer. Depuis le mois de juin, j'ai un retour totalement positif du point de vue à des aides-soignants et du personnel médical sans ce système.

Quels sont les développements possibles autour de cette solution ?

C.D : Je vais intégrer de nouvelles fonctionnalités à cette solution puisque nous souhaitons notamment mettre en place une mutualisation des problématiques. Certains petits établissements possèdent une blanchisserie interne et peuvent être confronté à de la perte de linge. En installant ces étiquettes sur l'ensemble du linge plat (drap, serviettes, etc.), ces établissements peuvent assurer la traçabilité de leur linge. Ensuite, nous allons développer le contrôle d'accès avec des limites fixées selon telle ou telle zone. Nous pourrions ainsi autoriser des accès à une salle soins, à une salle d'activités. Ce système sera beaucoup moins « violent » que les codes digitaux et autres barrières, et permettra de surveiller, de sécuriser et même d'enregistrer les entrées et les sorties.

Quelles sont les perspectives d'évolutions d'I3S-Solutions ?

C.D : En termes de marché, en 2013, nous souhaitons poursuivre notre développement en France. Je suis en train d'identifier un certain nombre de distributeurs, au sens intégrateur, sur le milieu médico-social, mon but étant de trouver des relais de distribution en France. A Meyreuil, nous allons nous focaliser sur la région PACA mais nous souhaitons bien évidemment attaquer tout le marché français. Nous sommes déjà en négociations pour la partie sud-ouest, j'ai une piste potentielle également pour la partie Centre / Rhône-Alpes. Progressivement, nous allons nous étendre sur le marché français. En parallèle, nous allons travailler sur une transposition de cette solution anti-errance pour la sécurité des enfants en bas âge dans les crèches. La problématique reste la même que dans les EHPAD et notre solution reste particulièrement adaptée.

